

## Préparer votre séjour au SSIAD L'Escale

Toute demande d'admission fait l'objet d'un enregistrement systématique et d'une réponse individualisée.

### Modalités d'admission :

Les interventions sont autorisées sur les communes des cantons de Bretenoux et Sousceyrac (Cère et Ségala), ce qui représente 21 communes.

Les admissions sont prononcées en fonction des places disponibles en relation avec le médecin traitant après une évaluation à domicile de l'infirmière coordinatrice qui fixe la fréquence et la durée des interventions en fonction des besoins de l'utilisateur et des possibilités du service.

Les documents administratifs à fournir sont :

- l'attestation de la carte vitale
- la prescription du médecin traitant